

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le 07/06/2024

ID : 039-243900420-20240603-99_2024-DE



Extrait du registre des délibérations
du Conseil communautaire de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 03 juin 2024

Date de convocation
24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 03 juin à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Rapport d'activité du Conseil de développement du Pays Dolois N°99/2024

Nombre de membres

40

Présents

31

Représentés

2

Excusés

8

Votants

33

Présents

Mesdames Paillet, Valot, Giancatarino, Faivre, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Degay, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Baton, Koehren, Madgelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Schouwey, Bigueur, Besia, Mairot, Joffre.

Excusés Mmes Desarbres, Sermier (procuration à Jean-Marie Truchot), Masuyer, Hählen (procuration à Virginie Falcinella-Gillard), MM. Dejeux, Brochet, Brugnot, Coutrot.

Absents M. Baton.

Compte tenu de la cohérence et du dialogue entre les territoires du nord du département, la Communauté d'agglomération du Grand Dole, les Communautés de communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour ont mis en place un Conseil de développement commun.

Son pilotage a été confié au Pays Dolois – Pays de Pasteur.

Le Conseil de développement a été installé en juin 2021. Il compte 40 membres, 20 femmes et 20 hommes.

Cette instance de concertation citoyenne s'est réunie à trois reprises au cours de l'année 2023 :

- Le 29 mars 2023, pour une présentation du Centre Hospitalier Louis Pasteur et un débat sur le futur Contrat Local de Santé (CLS).
- Le 10 juillet 2023, à propos du contrat « Territoires en action » signé avec la Région, du projet de Maison partagée de Chaussin, et du projet d'accueil de loisirs d'Authume.

- Le 6 décembre 2023, à propos du projet de réhabilitation de l'ancien presbytère d'Ounans, et pour une présentation de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) de la Communauté de communes du Val d'Amour.

L'article L. 5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, repris par l'article 3 du règlement intérieur du Conseil de développement, dispose que celui-ci doit établir un rapport d'activité qui est examiné et débattu par les organes délibérants des EPCI du Pays.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte du rapport d'activité 2023 du Conseil de développement du Pays Dolois – Pays de Pasteur,
- Dit qu'il a été examiné et, le cas échéant, débattu par le Conseil communautaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Alain Timal
Secrétaire de séance

